



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

HAUTE AUTORITÉ DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N°25-025/HAAC DU 28 AVRIL 2025

PORTANT NOMINATION DE DOCTEUR JOHN ABIOLA AKINTOLA
AU POSTE DE DIRECTEUR REGIONAL ATLANTIQUE
DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

LE PRESIDENT DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- Vu** la Loi n°2022-13 du 05 juillet 2022 portant Loi Organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- Vu** le Décret n°2024-1011 du 03 juillet 2024 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la septième (7^{ème}) mandature ;
- Vu** l'installation officielle de la septième (7^{ème}) mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication le 22 juillet 2024 ;
- Vu** le Règlement intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 04 février 2025 ;
- Vu** les nécessités de service ;

DECIDE

Article premier : Docteur **John Abiola AKINTOLA** est nommé Directeur Régional Atlantique de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). 

Article 2 : La présente décision, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature.

Elle sera publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 avril 2025

Le Président



Edouard C. LOKO

Ampliation :

- Conseillers 8
- DC 1
- SG 1
- SGA 1
- SE/RIARC 1
- Directeurs 6
- Directeurs régionaux 6
- C/SRH 1
- Chrono 1
- Intéressé 1
- Dossier 1